

Complétez, sauvegardez ce document sur votre ordinateur puis joignez-le au formulaire électronique « Demande de raccordement au réseau d'assainissement » sur la plateforme Toodego.

Pour saisir les informations et sauvegarder le contenu du document : utiliser l'application Adobe Acrobat TM



**Eaux ménagères - Eaux vannes (WC) - Eaux assimilées domestiques
Eaux autres quedomestiques – Eaux pluviales**

La demande de branchement concerne le raccordement :

- Des eaux ménagères et vannes ;
- Des eaux assimilées domestiques qui peuvent être acceptées (restauration, bureaux, ...) sous réserve du respect des prescriptions inscrites au règlement d'assainissement ;
- Et lorsqu'elles sont acceptées des eaux autres que domestiques et des eaux pluviales (voir pièce annexe 6 autorisation de rejet).

Adresse de la construction :

Numéro : Rue :

Commune :

Demandeur :

Nom : Prénom :

Date de naissance (pour les personnes physiques) :

Tél. : Courriel :

Adresse :

Code APE : SIRET :

Mandataire dûment autorisé de :

M , propriétaire demeurant.

Tél :

Nature de l'occupation concernant le bâtiment ou projet à raccorder :

Maison individuelle

Immeuble collectif

Nombre d'appartements :

Lotissement

Nombre de lots :

Bâtiment à usage commercial (Bureaux, restaurations, enseignements...)

Bâtiment à usage industriel, agricole, artisanal, hôpitaux

Nature de l'activité :

Nature du projet menant à la demande de création/modification du raccordement :

Construction neuve

n° permis de construire ou de lotir ou de déclaration préalable :

Surface de plancher de la construction neuve* :

Réhabilitation / extension

n° permis de construire ou de déclaration préalable :

Surface de plancher * avant travaux :

Surface de plancher * après travaux :

Construction préexistante inchangée

n° parcelle cadastrale :

Surface de plancher de la construction existante* :

** Joindre la copie d'une pièce justificative ou d'une déclaration sur l'honneur*

Nature du point de raccordement :

Sur un branchement à créer sur réseau public (situé en domaine public)

Sur un branchement existant sur réseau public (situé en domaine public)

Sur un branchement au réseau public existant en servitude sur parcelle privée :

n° parcelle(s) cadastrale(s) concernée par l'acte de servitude :

Sur un branchement à créer après extension de réseau public

Sur un réseau privé existant

n° parcelle(s) cadastrale(s) du réseau privé :

Adresse de raccordement conformément à l'autorisation d'urbanisme (le cas échéant):



Tout raccordement d'une construction neuve (hors ZAC, PUP ou PAE), d'une extension, ou raccordement sur un égout nouvellement construit fait l'objet de la facturation de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui s'ajoute aux frais de branchement (réf. Délibération du conseil de la Métropole de Lyon n° 2017-1908). Elle est calculée à partir de la surface de plancher, entendue au sens de l'article R112-2 du code de l'urbanisme, que vous déclarez. En l'absence de déclaration de la surface de plancher (raccordement à la suite de l'extension du réseau public), vous serez redevable d'une PFAC forfaitaire d'un montant de 4 000 euros (maison individuelle) ou 10 000 euros (autre immeuble).

MÉTROPOLE

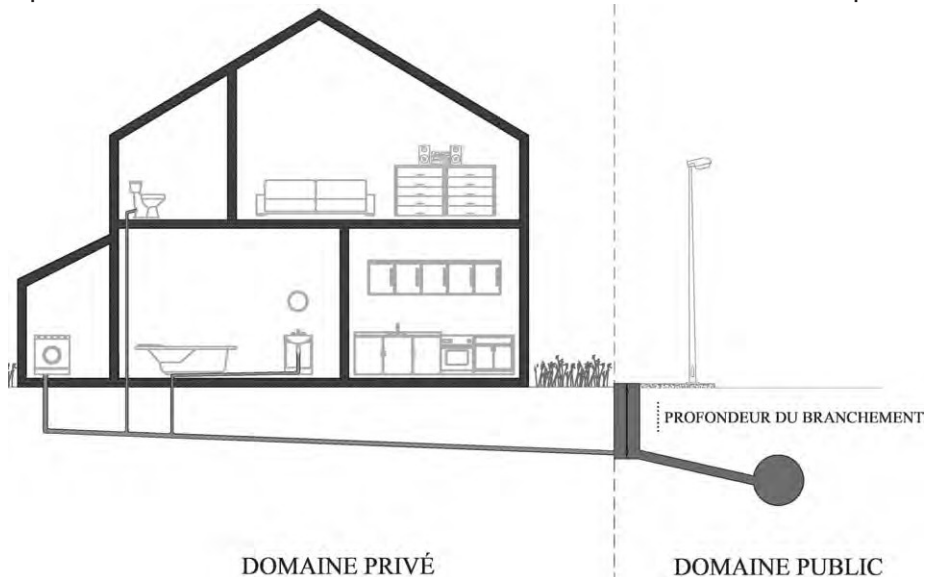
LYON
GRAND

Description des caractéristiques souhaitées (informations obligatoires pour l'établissement du devis)

	Diamètre de la canalisation en partie privée	Profondeur de sortie de votre canalisation privée par rapport au terrain naturel public en limite de propriété au niveau du tabouret de branchement	
Eaux usées		(en mètres entre le niveau du terrain naturel existant et le fil d'eau de sortie)	Si données connues : NGF Terrain Naturel existant : NGF Terrain Naturel projet : NGF Fil d'eau sortie :
Eaux pluviales (sous conditions de dérogation)		(en mètres entre le niveau du terrain naturel existant et le fil d'eau de sortie)	Si données connues : NGF Terrain Naturel existant : NGF Terrain Naturel projet : NGF Fil d'eau sortie :

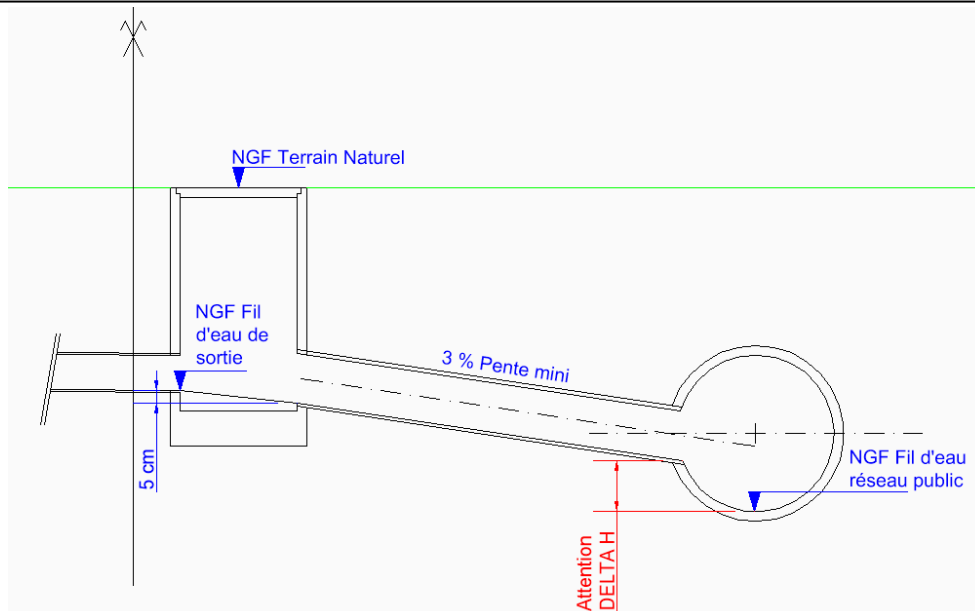
Pièces à joindre impérativement à la demande :

- 1) Copie de l'avis « eau et assainissement » dans le cadre d'une instruction d'urbanisme
- 2) Plan de masse partiel ou schéma côté et photographie de repérage du contexte, donnant avec précision :
 - La situation de l'immeuble par rapport à la voie publique ;
 - L'emplacement du tabouret de branchement à construire sur la voie publique.



Rappel des préconisations de réalisation principale dans le cadre de la réalisation des branchements assainissement (voir règlement d'assainissement et cahier des ouvrages type pour plus de précision) :

- Carottage à l'axe du réseau si collecteur circulaire sinon carottage à 0.3 m max du Fil d'eau si collecteur visitable ;
- Pente de la canalisation de branchement de 3 % minimum hors dérogation du service ;
- Différence de profondeur entre l'entrée et la sortie du tabouret de branchement de 5 cm.



- 3) La pièce justificative de la surface de plancher.
- 4) La copie d'une pièce d'identité en cours de validité pour les personnes physiques ou l'avis de situation SIRENE pour les entreprises
- 5) L'imprimé CERFA n° 1301-SD pour les constructions de plus de 2 ans
- 6) en cas de raccordement d'effluents non domestiques (industrie, artisanat, activités agricoles) ou de réalisation de forage ou pompage: La copie de l'autorisation de déversement d'eaux usées (arrêté ou attestation)

MÉTROPOLE

LYON

GRAND

